

GRILLE TARIFAIRE 2020 - Délibération n° 911

Catégories de redevables	Tarifs annuels
MENAGES	
Particuliers	156,00 € par foyer de 1 ou 2 personnes
	216,00 € par foyer de 3 personnes et plus
	156,00 € par résidence secondaire
Bailleurs sociaux	156,00 € par logement de type T1 et T2
	216,00 € par logement de tyoe T3 et plus
PROFESSIONNELS	
Communes et communauté de communes	1,80 € par habitant DGF (n-1)
Collèges / lycées / établissements d'enseignement privés	12,00 € par élève
Hôpitaux / EHPAD	108,00 € par lit
Campings	42,50 € par emplacement
Terrains recevant une ou des résidences mobiles	156,00 € par terrain
Aire d'accueil des gens du voyage	156,00 € par emplacement permanent
Gîtes et ou meublés de tourisme	78,00 € par gîte / meublé de tourisme
Gîtes de groupe	324,00 € par gîte
Chambres d'hôtes	18,00 € par chambre d'hôtes
Hotles	18,00 € par chambre
Restaurants	18,00 € par unité d'accueil
Commerces, artisans, industries	156,00 € jusqu'à 3 actifs
	156,00 € par tranche de 3 actifs supplémentaires
Professions libérales, administratifs, autres	156,00 € jusqu'à 3 actifs
	78,00 € par tranche de 3 actifs supplémentaires
DECHETTERIE ET MANIFESTATIONS	
Professionnels - 10 accès à la déchetterie	150,00 € par carte de 10 passages (1 passage = 1 véhicule)
Occupations temporaires, manifestations ponctuelles	70,00 € par bac levé